

Les échos de la commune n° 4

JANVIER - FEVRIER - MARS 2015



Ils font



BONNE ANNÉE 2015



l'actualité



BULLETIN D'INFORMATIONS
DE CRAVANT-CHEUILLY

ENTRE NOUS

Emotion, tristesse, soutien, détermination ...

« Ils sont morts et l'on ne pense plus qu'à eux. Parce que nous nous pensions à l'abri, nous n'avions pas mesuré leur audace et leur courage » ... disait Le Figaro, « Liberté assassinée » titrait l'Yonne Républicaine,

Nous avons tous été submergés par l'émotion après le choc provoqué par les assassinats perpétrés, le 7 janvier dernier à Paris, dans les locaux du journal Charlie Hebdo, contre des journalistes et dessinateurs, et un policier de confession musulmane, à Montrouge contre une policière, et dans l'hyper marché de la Porte de Vincennes à Paris contre des personnes de confession juive.

Le monde entier horrifié s'est levé pour défendre, aux côtés de la France, les valeurs de nos démocraties, la liberté de penser, la liberté de culte, la liberté d'expression.

C'est notre devoir de rendre hommage à tous ceux qui sont morts pour que nous puissions vivre libres, comme l'a dit le Président de la République.

La France est en lutte contre le terrorisme, et continuera inlassablement de protéger ses enfants quelles que soient leurs origines et leurs religions.

Nous sommes depuis toujours le pays des libertés.

Ne laissons pas quelques poignées d'assassins détruire nos valeurs !

Les marches citoyennes qui ont eu lieu partout en France, le 11 janvier et qui ont réunis près de 4 millions de personnes nous ont fait chaud au cœur à tous ... Malheureusement des actes isolés, méprisables, ont aussi été commis à l'encontre de la communauté musulmane.

A la lumière de ces évènements dramatiques, je vous demande, à vous tous, habitants de Cravant d'être tolérants et de tout faire pour préserver le « bien vivre ensemble » que nous connaissons dans notre commune.

Votre maire

SOMMAIRE

Entre nous	1	Droits du consommateur	13
La vie de la commune	2	Les NAP / Des nouvelles de l'école ..	14
Les Conseils Municipaux	4	Les Filous Futés	15
Les Echos de la CCECY	6	Les Associations	16
Le travail des comités	8	D'hier et d'aujourd'hui.....	21
Infos pratiques	9	Billet d'humeur	22
Infos communales	10	Dernières minutes et agenda.....	23
Les entreprises	12	Important : dépannage épicerie	24

LA VIE DE LA COMMUNE

Anne ...

Nous sommes dans la peine puisque Anne nous a quittés le 13 janvier dernier.

A son fils, sa maman, sa famille, son compagnon, ses proches, nous présentons nos condoléances les plus sincères et les assurons de notre profonde sympathie.

Anne avait su faire de son commerce épicerie-tabac-presse un lieu de vie et de rencontre au cœur du village. Elle était toujours à l'écoute de ses clients et mettait un point d'honneur à les satisfaire. Pour l'aider au quotidien : deux personnes adorables, prénommées toutes les deux *Martine*.

Nous garderons de Anne le souvenir d'une belle personne, gaie, aimable, dynamique, pleine de projets, qui a continué à penser à son commerce jusqu'à ce que ses forces l'abandonnent.

Elle va beaucoup nous manquer ...

Situation du projet des dessertes TER des lignes Cravant-Avallon et Cravant-Clamecy

Lundi 1er décembre 2014, le Conseil Régional et la SNCF ont organisé une réunion publique, au cours de laquelle a été présentée la dernière version de la nouvelle desserte des lignes ferroviaires TER du Morvan.

La Salle Polyvalente était pleine pour accueillir le public et les nombreux élus concernés par cet important projet.



Parmi les personnalités présentes, on remarquait Monsieur de Raincourt, ancien ministre et sénateur, Monsieur Villiers, Président du Conseil Général et Monsieur Rolland, Conseiller Général, venus soutenir les élus et les usagers. Monsieur Patriat, Président du Conseil Régional s'était déplacé et a participé au début de la réunion.

La dernière version de « l'offre TER » présentée par le Conseil Régional a apporté quelques avancées par rapport aux précédentes propositions faites au cours des réunions du 4 novembre à Clamecy et à Avallon ; Ainsi les arrêts TER des gares de Coulanges-sur-Yonne, Vermenton, Mailly-la-Ville, Champs-sur-Yonne, précédemment supprimées, ont été rétablies.

Cependant, de nombreux points noirs subsistent encore, ainsi que des incohérences dans la complémentarité trains/cars. Monsieur Jean-Marie Rolland s'est en particulier inquiété de la complexité du dispositif proposé.

Les élus ont exprimé à nouveau leur souhait de voir rétablis un arrêt TER à Arcy-sur-Cure et à Vincelles. Pour la desserte par cars, les Maires de Lucy-sur-Cure et de Voutenay ont insisté pour le maintien de l'arrêt des cars sur leur commune.

De nouveaux ajustements sont encore à l'étude avec le Conseil Régional et la SNCF pour rapprocher les points de vue. L'ensemble des élus et des usagers redoutent toutefois que cette restructuration complexe entraîne une moindre fréquentation, et, à terme, conduise à la fermeture des lignes SNCF du Morvan.

Les élus resteront vigilants dans les années qui viennent, pour surveiller l'évolution de la situation.



Les marchés de Noël

Marché de Noël de Cravant

Pas moins de 28 exposants, dont sept commerçants de la rue d'Orléans, ont participé au marché de Noël le samedi 12 et Dimanche 13 Décembre, organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Cravant et le Syndicat d'Initiative.



A l'approche des fêtes, cette manifestation a amené riverains et personnes extérieures en quête d'idées de cadeaux locaux.

Ainsi vente, et dégustations ont pu ravir chacun. Sans oublier la venue du père Noël faisant le plaisir des plus jeunes mais également des plus grands !!

Les organisateurs envisagent pour l'année prochaine de concentrer leurs efforts sur une seule journée.



Le marché de Noël de l'école

Vendredi 12 Décembre, la fête battait son plein dans la cour et sous le préau de l'école.

De nombreux stands proposaient des objets réalisés par les enfants eux-mêmes. D'autres étals proposaient des idées cadeaux pour Noël : des sacs, des crayons, des plannings aimantés, des marques pages...

Des boissons chaudes, des crêpes et des roses des sables ont pu réchauffer chacun lors de ce moment convivial.

L'innovation cette année réside dans la possibilité pour les parents d'acheter son sapin. Cette idée portée par les maitresses, notamment Solange Silvan? a remporté un vif succès.

Les parents se sont mobilisés avec l'aide des employés communaux et des maitresses, dans la préparation de cette festivité, qui a ravi les petits comme les grands.

Le produit des ventes sera intégralement versé, aux coopératives scolaires.



CÉRÉMONIE DES VŒUX

Le 10 janvier, Colette Lerman a présenté les vœux du Conseil Municipal aux habitants de Cravant et de Chevilly, en présence de Monsieur André Villiers, Président du Conseil Général, de Monsieur Dominique Charlot, Président de la Communauté de Communes Cure et Yonne, et de nombreux élus des communes voisines.



Photo P.B.

Madame le Maire a tout d'abord fait observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats perpétrés à Paris dans les locaux de Charlie Hebdo, à Montrouge et dans l'hyper marché de la Porte de Vincennes. Elle a ensuite rappelé à tous que Monsieur Jean-Pierre Franck avait été distingué par Monsieur le Préfet, qui l'a nommé récemment maire honoraire de Cravant. Cette distinction marque la reconnaissance de l'Etat pour son action municipale. Une médaille commémorative lui a été remise.

Monsieur Dominique Charlot a également remis à Monsieur Franck la médaille d'argent en reconnaissance de son action au sein de la Communauté de Communes Cure et Yonne.

Madame le Maire a ensuite rappelé les faits marquants de 2014, et évoqué le contexte économique plus difficile pour les communes dans les années à venir. Elle a remercié les nombreuses associations de Cravant qui animent la commune et participent au cadre de vie agréable à Cravant.

Les nouveaux arrivants dans la Commune ont été présentés et se sont vus remettre le livret d'accueil qui leur apportera les informations indispensables lors de leur installation.

Le verre de l'amitié a clôturé cette soirée.



Photo Y.B.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Rappels : les conseils municipaux sont des moments importants de la vie de la commune. Ouvert au public, ils rassemblent, autour du maire et des adjoints, tous les conseillers afin d'établir des bilans, faire des propositions, délibérer, ... La date du prochain conseil est annoncée par voie d'affichage et sur le site internet de la commune (www.cravant-yonne.fr). Chaque compte-rendu, dès lors qu'il est validé, est affiché sur les panneaux d'information de la commune, publié sur le site internet (www.cravant-yonne.fr, menu «la Mairie», onglet «compte-rendu des conseils») et est consultable en mairie pendant les horaires d'ouverture.

Extraits du Conseil Municipal du 17/10/2014

Ordre du jour : Validation des travaux complémentaires de l'Eglise et des demandes de subventions, Souscription d'un emprunt complémentaire pour les travaux de l'Eglise, Signature d'un avenant pour l'élaboration du PLU, Décisions modificatives au budget primitif 2014 de la commune et au budget primitif 2014 de l'eau, Réalisation d'études de la gestion du réseau d'eau : diagnostic de réseau, étude de bassin et schéma directeur, Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, Approbation des évolutions statutaires du SDEY, Actualisation des régimes indemnitaires, DPU, Marché de Noël, Questions diverses.



1°) VALIDATION DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE L'EGLISE ET DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a décidé, le 21 août 2014, de réaliser les travaux complémentaires nécessaires à la mise en sécurité de l'église et des personnes.

Le coût de cette opération est de 131 944.55 € HT, y compris les honoraires de l'architecte et les imprévus très probables au moment de l'exécution de ce type de chantier. Le plan de financement présenté au conseil municipal le 21 août 2014 est modifié.

La DRAC participera à hauteur de 30.90 % au lieu de 40 %, alors que les fonds DETR de la Préfecture représenteront 29.1 % au lieu de 20%.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES		TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	
DEPENSES (H.T.)		RESSOURCES	
Travaux		DRAC (30.90%)	40 777.82 €
Lot 1 (installation, échaf, p. de taille)	86 118.50 €	PREFECTURE – DETR (29.10%)	38 389.00 €
Lot 2 (sculpture)	14 044.00 €	CONSEIL GENERAL (20%)	26 388.91 €
Lot 4 (couverture, paratonnerre)	14 292.14 €	COMMUNE (20%)	26 388.82 €
sous total	114 454.64 €		
Honoraires			
DECARIS	6 044.45 €		
Imprévus (10%)	11 445.46 €		
TOTAL H.T. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	131 944.55 €	TOTAL H.T. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	131 944.55 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE, compte tenu de leur urgence, de réaliser les travaux complémentaires sur la tour de l'Eglise justifiés par la nécessité de mettre en sécurité l'édifice, les biens et les personnes à proximité, VALIDE le nouveau plan de financement ci-dessus, AUTORISE le Maire à demander les subventions à la DRAC, à la PREFECTURE dans le cadre du dispositif « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » et au CONSEIL GENERAL.

2°) TRAVAUX DE L'EGLISE : AUTORISATION AU MAIRE DE SOUSCRIRE UN EMPRUNT COMPLEMENTAIRE

Par délibération à 12 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide de souscrire un emprunt de 27 000 €, à échéance trimestrielle sur 15 ans, au taux de 2.48 % avec des frais de dossier de 100 € auprès de la Caisse d'Épargne. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat du crédit tel qu'il est défini ci-dessus.

3°) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT POUR L'ELABORATION DU PLU

Suite à l'évolution du contexte réglementaire (loi ALUR), il est nécessaire de procéder à des modifications du projet. Cet avenant a pour objet de définir les prestations complémentaires à confier au cabinet CDHU pour mener à bien l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Cravant pour 5 175 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant de 5 175 € HT avec le cabinet CDHU pour l'élaboration du PLU de la commune de Cravant.

4°) VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE ET AU BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'EAU

Afin d'adapter les recettes et les dépenses du budget de l'Eau et du budget de la Commune, il convient de procéder à des décisions modificatives au niveau de ces 2 budgets (jeux d'écritures comptables) afin de procéder au paiement des factures.

DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2014 DE L'EAU

ARTICLE	LIBELLE	VOTE AU BP	DM	SOLDE
D 6378	TAXES AGCE EAU	3 500.00 €	+ 1 500.00 €	5 000.00 €
R 701241	REDEVANCE POLLUTION	14 500.00 €	+ 1 500.00 €	16 000.00 €
SOLDE			0	

DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

ARTICLE	LIBELLE	VOTE AU BP	DM	SOLDE
D 6228	vacations CPI	5 000.00 €	3 900.00 €	8 900.00 €
D 73921	compensations CCECY	3 000.00 €	200.00 €	3 200.00 €
D 66111	intérêts emprunts	25 000.00 €	1 200.00 €	26 200.00 €
D 2132 INVT	immeubles	00	8 500.00 €	8 500.00 €
D 1641 INVT	capital emprunts	111 000.00 €	1 200.00 €	112 200.00 €
D 023	virement section investissement	140 000.00 €	9 700.00 €	149 700.00 €
SOLDE DEPENSES			24 700.00 €	
R 7478	rbt vacations CPI	00	3 900.00 €	3 900.00 €
R 74121	Dotation solidarité	15 000.00 €	11 100.00 €	26 100.00 €
R 021 INVT	virement section fonctionnement	140 000.00 €	9 700.00 €	149 700.00 €
SOLDE RECETTES			24 700.00 €	

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les décisions modificatives au Budget Primitif 2014 de l'Eau et au Budget Primitif 2014 de la Commune.

5°) REALISATION D'ETUDES DE LA GESTION DU RESEAU D'EAU : DIAGNOSTIC DE RESEAU, ETUDE DE BASSIN ET SCHEMA DIRECTEUR

Par arrêté en date du 22 août 2014, le Préfet de l'Yonne met en demeure le Maire de Cravant de prendre toutes les mesures correctives nécessaires en vue d'assurer la qualité de l'eau sur le réseau d'alimentation en eau de sa commune. Avant le 30 juin 2015, le Conseil Municipal devra entériner la solution retenue pour rendre l'eau conforme à la réglementation et les modalités de cette réalisation. La distribution d'une eau conforme à la réglementation devra être assurée au plus tard le 30 juin 2017. C'est pourquoi il est nécessaire de s'engager à réaliser une étude de diagnostic du réseau de distribution de l'eau.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à consulter des cabinets spécialisés pour ces études, suite à l'élaboration d'un cahier des charges avec les services de la DDT.

6°) RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

A partir d'une liste transmise à la DDFP de l'Yonne, conformément à l'article 1650-2 du code général des impôts, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sont désignés au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de Cravant.

Le Conseil Municipal entérine cette liste et les nominations de 12 commissaires.

7°) APPROBATION DES EVOLUTIONS STATUTAIRES DU SDEY

La Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne devenu Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne a eu la modification de ses statuts approuvés. Afin de parfaire la rédaction des statuts, un amendement doit être apporté à l'article 3- compétences obligatoires.

Le Conseil Municipal approuve l'évolution de ces statuts.

8°) ACTUALISATION DES REGIMES INDEMNITAIRES : I.A.T. et I.F.T.S.

La délibération du 20 juin 2008 fixait le régime indemnitaire du personnel, il convient de procéder à son actualisation du fait de changement de grade et de nouvelles filières. L'Indemnité d'Administration et de Technicité et l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires sont calculées par application, au montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur fixé entre 1 et 4.

Ces indemnités, révisables chaque année, seront versées annuellement en fin d'année, pour les titulaires et les stagiaires, en fonction de la valeur professionnelle des agents sur la base des critères suivants : compétence, assiduité, motivation, esprit d'initiative et travail en équipe

GRADE	Nombre de bénéficiaires	indemnité coefficient 1
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	2	449 € 29
Adjoint technique 1 ^{ère} cl	1	464 € 30
Adjoint technique Pal 1 ^{ère} cl	1	476 € 09
Agent spécialisé EM 1 ^{ère} cl	1	464 € 30
Adjoint patrimoine 1 ^{ère} cl	1	464 € 30
Adjoint administratif 2 ^{ème} cl	1	449 € 29
IFTS : Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	857 € 82

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'instituer au profit du personnel titulaire et stagiaire, l'Indemnité d'Administration et de Technicité ou l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, FIXE le coefficient multiplicateur entre 1 et 4 du montant de référence fixé par grade pour l'ensemble des bénéficiaires, révisable chaque année, INSTAURE son versement annuel en fin d'année.

9°) DROITS DE PREEMPTION URBAIN

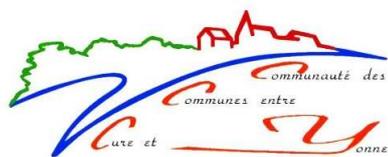
La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- immeuble cadastré AD n° 80 de 661 m² situé 5 rue du Moulin appartenant à Mr BOTHIN Daniel.

10°) MARCHE DE NOEL

Mme Nicolle fait part de l'organisation par le Syndicat d'Initiative et l'Amicale des Pompiers d'un marché de Noël les samedi 13 et dimanche 14 décembre 2014 de 10 h à 18 h rue d'Orléans en collaboration avec les commerçants de Cravant. Dans la même période, le vendredi 12 décembre aura lieu le marché de Noël des Ecoles de Cravant avec la vente de sapins, sur inscription, au profit de la Coopérative Scolaire et le dimanche 14 décembre sera organisé le Noël des enfants.

LES ECHOS DE LA CCECY



Accolay Arcy-sur-Cure Bazarnes Bessy-sur-Cure Bois d'Arcy
Cravant Essert Lucy-sur-Cure Mailly-la-Ville Mailly-le-Château
Pré Gilbert Sacy Sainte-Pallaye Sery Trucy-sur-Yonne Vermenton

Extrait du Conseil Communautaire du 11 septembre 2014

Ordre du jour : Délégation du Conseil au Président, Finances, Enfance-jeunesse, Assainissement, Gestion des déchets, Transfert de compétence « aménagement numérique du territoire », Santé.

• Transport du marché – Création d'un point d'arrêt à la Maison de Santé

Il est rappelé que deux lignes de transport sont en place tous les vendredis pour desservir le marché de Vermenton :

- le circuit effectué par « Saint Marc Transport » dessert les communes de Cravant, Bazarnes, Trucy-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Pré Gilbert, Ste-Pallaye, Accolay, Vermenton,
- le circuit effectué par « Prêt à Partir » dessert les communes de Niry, Sacy, Essert, Le Beugnon, Arcy sur Cure, Bessy sur Cure, Lucy sur Cure, Vermenton.

Il a donc été demandé aux transporteurs de bien vouloir ajouter un point d'arrêt au niveau de la Maison de Santé de Vermenton. A ce jour l'entreprise « Prêt à Partir » a indiqué que ce nouveau point d'arrêt ne modifierait en rien les conditions tarifaires. La réponse de Saint Marc Transport n'est pas encore parvenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE la création d'un point d'arrêt à la maison de santé sur les deux lignes de transport desservant le marché de Vermenton, AUTORISE le Président à signer des avenants aux conventions.

- **Retrait du Pays Avallonnais**

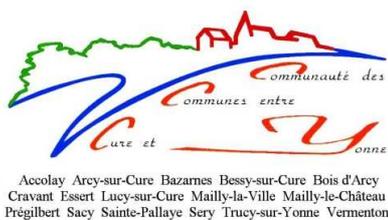
A l'occasion du Bureau Communautaire du 5 juin dernier, le Président du Pays Avallonnais a informé les Maires du renouvellement en cours du contrat de Pays Etat Région. Il a indiqué en outre que l'Etat et la Région demandaient à ce que le périmètre du Pays Avallonnais soit en cohérence avec celui du futur Schéma de Cohérence Territoriale.

La CCECY fait partie du Pays Avallonnais depuis 2004 et a pu bénéficier de financements et d'appuis techniques sur certains dossiers tant pour les communes que pour la CCECY.

Le Pays Avallonnais a émis le souhait pour les prochaines années d'être structure porteuse du SCOT Avallonnais. Lors du précédent mandat les élus de la CCECY ont été amenés à réfléchir sur le périmètre de SCOT auquel ils souhaitaient adhérer. Il a été retenu le périmètre du SCOT de l'Auxerrois. Les élus ont également demandé à rester au sein du Pays Avallonnais afin de s'inscrire uniquement dans des démarches dépassant le strict cadre de la CCECY (contrat de santé par exemple, politique habitat etc.).

L'Etat et la Région ayant conditionné leur signature au contrat de Pays Etat Région à la cohérence des périmètres Pays/SCOT, il est donc demandé au conseil communautaire de délibérer quant à son retrait du Pays à compter du 1er janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité : APPROUVE son retrait du GIP du Pays Avallonnais à compter du 1er janvier 2015, APPROUVE la transformation du GIP du Pays Avallonnais en Syndicat Mixte à compter du 1er janvier 2015, ceci de manière à ne pas bloquer la transformation juridique du Pays, DEMANDE conjointement au Préfet de Région et au Président du Pays Avallonnais d'associer par voie de conventionnement la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne à des projets d'envergure dépassant le périmètre du Pays Avallonnais tels que Contrat Local de Santé, Programme d'Intérêt Général Habitat, le Schéma de déplacement etc. dès lors que ces projets répondent aux stratégies départementales, régionales et nationales.



Extrait du Bureau Communautaire du 09 octobre 2014

Ordre du jour : Schéma de Cohérence Territoriale : Présentation, Schéma de mutualisation, Enfance-jeunesse, Administration Générale, Transport scolaire : renouvellement convention régie transport avec le Conseil Général de l'Yonne, Voirie communautaire : marché de réfection, Personnel, Questions diverses.

- **Schéma de Cohérence Territoriale - Présentation**

Définition : le SCOT est un document d'urbanisme et de planification, introduit par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (Loi SRU du 13 décembre 2000).

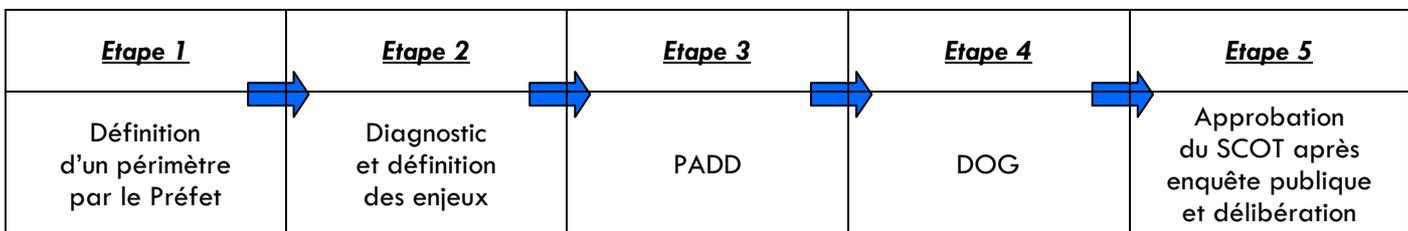
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) permet, à l'échelle d'un territoire défini, de fixer des orientations générales d'aménagement de l'espace intercommunal, pour les 10 à 15 ans à venir. C'est un projet de planification à moyen terme, et non un document de zonage. La cohérence est l'objectif du SCOT qui vise à harmoniser les politiques d'aménagement relatives au logement, au commerce, au transport, aux équipements, à l'environnement. Tout l'enjeu de ce document d'urbanisme est en effet de suivre les principes de cohérence et d'équilibre territoriaux.

Pour parvenir à ces objectifs, l'échelle du SCOT doit être pertinente : ni trop grande, ni trop petite. Il est important de raisonner en « bassin de vie ».

Contenu - 3 documents cadres :

Rapport de présentation	Cohérence de la démarche Diagnostic Etat initial de l'environnement
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	Exprime le projet politique du territoire Enonce les objectifs retenus
Document d'Orientations Générales (DOG)	Mise en œuvre des objectifs du PADD

Démarche :



Quel périmètre ? : il n'y a pas de bon périmètre, mais de « moins mauvais possibles ». Il y aura toujours une périphérie, des imbrications, des cohérences infra ou supra... ce qui peut nécessiter de travailler en inter-SCOT. Par délibération du Conseil Communautaire du 21 novembre 2013, la CCECY a fait le choix de rejoindre le périmètre du SCOT de l'Auxerrois.

Quelques questions fréquentes ?

Que signifie l'obligation de compatibilité ?

Le SCoT peut remplir son objectif d'orienter le développement du territoire uniquement si ses dispositions sont appliquées. Pour s'assurer de leur application, outre le rôle de suivi et d'animation de la structure porteuse, il existe l'obligation de compatibilité entre les documents d'urbanisme d'échelle communale ou intercommunale et le SCoT. Cette obligation signifie que les documents qui ne respectent pas le contenu du SCoT risquent d'être considérés comme illégaux. Le SCoT est donc un document opposable aux projets locaux d'urbanisme.

Ma commune est dotée d'un PLU ou d'un POS ou Carte Communale, quelles seront les conséquences du SCoT ?

A partir du moment où le SCoT sera approuvé, le PLU (ou le POS ou la Carte Communale) devra être rendu compatible avec le SCoT dans les trois ans.

- **Schéma de mutualisation**

Instauré par la loi du 16 décembre 2010, le schéma de mutualisation doit être élaboré au plus tard pour mars 2015. Il est la traduction des efforts engagés par les collectivités en matière de recherche de synergies entre leurs administrations afin d'assurer à minima une maîtrise de la masse salariale. C'est donc une démarche permettant, dans un contexte de resserrement de la contrainte financière et de nécessité de renforcer la proximité avec les administrés et les communes, d'optimiser les moyens et les équipements sur un territoire. Dans la réalité, la mutualisation est un processus et prend des formes différentes. Elle renvoie à des multiples formes de représentations : commandes groupées, matériel en commun, services communs ...

Pourquoi mutualiser ?

L'intercommunalité et ses communes membres doivent avoir pour but de moderniser et renforcer la qualité de la gestion de son personnel, de se doter de moyens matériels nouveaux afin de répondre à des demandes de plus en plus complexes à la fois de la part :

- des élus, dans un souci constant de sécurisation des actes juridiques, de spécialisation dans des domaines variés comme les finances publiques, l'urbanisme, l'environnement, le droit...
- des citoyens, dans un souci constant de réactivité, de proximité et de qualité de service public.

LE TRAVAIL DES COMITÉS

Comité consultatif Jeunesse, Animation, Sport et Ecole
Extrait de la réunion du 5 décembre 2014

Organisation de la fête communale de Noël 2014

Depuis 2008, la commune met en place une fête de Noël pour les enfants (jusqu'au collège) et leurs familles avec un spectacle, la venue du Père Noël et un goûter. Le CCAS se charge de financer l'achat d'un cadeau à chaque enfant. La commune d'Accolay a reconduit sa participation cette année.

Pour 2015, il faudra rappeler dans le dépliant d'inscription que seuls les enfants habitant à Cravants seront acceptés c'est-à-dire ceux qui résident dans un foyer Cravantais. Les enfants d'autres communes qui peuvent être présents à Cravant le week-end dans le cadre d'un système de garde alternée seront refusés.

Le respect de la date de retour devra être renforcé pour permettre une date de commande avancée. Le dépliant d'inscription devrait être communiqué plus tôt pour les mêmes raisons (début octobre). Le nombre prévu de personnes de la famille de l'enfant devra être ajouté pour une meilleure prévision du public présent le jour de la fête.

Comité consultatif Sécurité
Extrait de la réunion du 17 décembre 2014

Collecte d'informations et priorités

- Carrefour de la Fontaine : Circulation des enfants en vélo sur la chaussée, dont certains en sens interdit. Il faudrait sensibiliser les parents, les enfants ne voyant pas le danger représenté par les automobilistes, notamment ceux en excès de vitesse dans cette zone où la visibilité est limitée.

- Aires de jeux : La mise aux normes des aires de jeux doit être programmée, notamment en ce qui concerne la nature du sol des zones de chute.
 - Trajet entre le groupe scolaire et le centre de Loisirs : F. DELACROIX demande la modification du panneau annonçant le ralentisseur situé sur l'accotement de la rue des Fossés, avant la Salle Polyvalente, par un système de potence et la sécurisation du cheminement le long de ce même trottoir. B. GUEUX signale la dangerosité, par temps de pluie, des dalles du passage créé entre les rues St Martin et des Fossés.
 - Stationnement devant le groupe scolaire : Il est signalé que des voitures sont mal stationnées (dont certaines sur des passages piétons) aux heures d'entrée et de sortie des enfants de l'école.
 - Sécurisation du trajet entre le chemin du Colombier et le centre-bourg : La réalisation d'un aménagement (à définir) pourrait permettre de sécuriser le cheminement des personnes résidant au Colombier et de renforcer la fréquentation de la plage et de la Vélo-route. Des aides pourraient éventuellement être apportées.
- L. NICOLLE précise qu'indépendamment du fait que de nouvelles constructions pourraient un jour être implantées au Colombier, il est nécessaire de tenir compte de la sécurité des habitants actuels.

- Problèmes de circulation dans le village

- Stop de la rue du Port : le comité est favorable au déplacement du marquage au sol.
- Passage pour piétons à l'angle du lavoir du Donjon : le comité note le manque de visibilité, notamment pour les enfants, à cet endroit. Une réflexion s'engage alors sur la dangerosité de cette zone.
- Stop de la rue de Jouigny : le manque de visibilité à cet endroit est accentué par la présence du mur d'enceinte .
- Aménagements de la rue de Jouigny : A. GODARD signale que les dispositifs de sécurité installés dans la rue de Jouigny ne sont pas adaptés à la circulation des engins agricoles et des camions. Ces aménagements devront être repensés.
- Rue St Martin : A. GODARD rappelle que deux paires de coussins berlinois sont installés dans la rue St Martin. En raison de la présence quasi constante de véhicules stationnés le long du trottoir, seul un coussin semble réellement nécessaire sur les deux.
- Vitesse sur la D606 : S.LEHOUSSEL souhaite savoir si les radars pédagogiques installés en début d'année ont modifié le comportement des automobilistes. La Gendarmerie pourrait être consultée. L. NICOLLE a, pour sa part, constaté une diminution de la vitesse des véhicules depuis l'installation des radars.
- Stationnement le long de la D606 : certains stationnements gênants le long de la D606 sont signalés.
- Poste électrique de la rue du Val du Guette : le comité est favorable à la réalisation d'un aménagement simple empêchant les véhicules de faire demi-tour au niveau du poste électrique.

Organisation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil permettant de planifier les actions en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Le PCS de Cravant étant ancien (2009), il est nécessaire de procéder à sa réactualisation.

INFOS PRATIQUES

La Mairie : horaires et permanences

<u>Horaires d'ouverture au public</u> :	lundi de 14 h à 18 h mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h jeudi de 14 h à 18 h
Permanence téléphonique	tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (17 h le mardi et le vendredi)
<u>Permanence sociale</u>	le mercredi, de 14 h à 18 h par Michèle BARY et George BASSAN



Le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous. Merci de vous renseigner en mairie.

Tél : 03 86 42 23 34

Fax : 03 86 42 29 67

@ : mairie-cravant@wanadoo.fr

Site : www.cravant-yonne.fr

INFOS COMMUNALES

ETAT CIVIL

NAISSANCES :	Le 16 décembre 2014	Robin CABEZAS	35 route de Paris
	Le 28 décembre 2014	Auréline MILLEY PIERSON	27 rue Bleue
DECES :	Le 13 janvier 2015	Amparo CORTES	13 rue d'Orléans

LES CHIFFRES DE 2014



Au cours de l'année

Cartes d'identité : 40 cartes demandées

Etat civil

- Transcription de décès :	6	- Mariages :	6
- Reconnaissance par anticipation :	3	- Avis de naissance :	11

Urbanisme

Permis de construire : 5 permis déposés

construction d'une maison individuelle : 1
transformation d'un établissement : 1
extension d'une maison d'habitation : 1
construction d'un garage : 1
construction d'un appentis : 1

Déclaration de travaux : 22 déclarations préalables

3 pour la construction d'une véranda
9 pour des modifications d'aspect extérieur
6 pour des travaux sur des toitures
3 pour des clôtures
1 pour un projet photovoltaïque

Certificat d'urbanisme : 19 demandes

Contrôle de l'eau destinée à la consommation humaine Derniers contrôles effectués à Cravant le 27 novembre 2014

ELEMENTS ANALYSES	RESULTATS	VALEUR MAXIMALE ADMISSIBLE
Coloration	0	15
Odeur	1	2 à 12
Turbidité	0,6 NFU	2
pH	7,9	6,5 et 9
Ammonium	< 0,05 mg/l	0,10
Nitrates	52 mg/l	50
Bactéries coliformes dans 100 ml	< à 1 n/100 mL	0
Entérocoques	< à 1 n/100 mL	0
Eschérichia coli	< à 1 n/100 mL	0

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation non conforme vis-à-vis de la concentration en nitrates qui dépasse la norme de 50 mg/L.
Jusqu'aux résultats de la prochaine analyse :

Il est recommandé aux femmes enceintes et aux nourrissons de moins de 6 mois de ne pas consommer l'eau du robinet

Le reste de la population n'est pas concerné par cette mesure.

Les élections départementales / le vote par procuration

*Extrait des articles « Dates des élections départementales 2015 :
c'est pour quand exactement ? »*

Les élections départementales

Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantonaux) sont le **dimanche 22 mars 2015** pour le premier tour et le **dimanche 29 mars 2015** pour le second tour.

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Le vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France (Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger).

Pour établir la procuration, le mandant doit se présenter en personne auprès des autorités compétentes avec un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple). Il remplit un formulaire cerfa n°14952*01 où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Il peut s'agir par exemple d'une absence liée à des vacances ou des obligations professionnelles. Il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence. Le mandant peut remplir en ligne et imprimer le formulaire cerfa n°14952*01 qu'il présentera au guichet. Il peut aussi utiliser le formulaire cartonné disponible sur place.

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en Mairie. Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place. Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.



ANIMAUX ERRANTS : QUELQUES RAPPELS

La commune est adhérente à la fourrière « Centre Yonne » de Branches : tout animal retrouvé sur le domaine public en étant de divagation fera l'objet d'une prise en charge par ses services.

Quelques rappels de l'arrêté municipal du 19 novembre 2004 :

« **Les propriétaires de chiens devront tenir leurs animaux en laisse lors de leurs déplacements sur le domaine public** (voirie, square, jardins ...) ainsi que dans les établissements publics où les animaux seraient admis (article 1).

Les animaux considérés en état de divagation seront capturés et transportés à la fourrière animale aux frais des propriétaires (article 2). **Il est interdit à tout propriétaire de laisser son animal souiller les trottoirs et le domaine public affecté à la circulation tant des piétons que des véhicules** (article 3).

Les propriétaires d'animaux se muniront de moyens pour collecter les déjections de leurs animaux : sacs plastiques ou tout autre moyen laissé au choix du propriétaire (article 4) ».

TROTTOIRS : QUE FAIRE EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS ?

Rappel : en cas de chutes de neige, pour la sécurité des piétons, pensez à déneiger vos trottoirs.



Nous vous rappelons que les propriétaires et occupants d'immeubles doivent assurer le déneigement du trottoir devant la façade de leur habitation.

Il en est de même en cas de verglas : les riverains de la voie publique doivent participer à la lutte contre le verglas en salant devant leur propriété, sur une largeur égale à celle du trottoir.

La sécurité des passants en dépend, merci pour eux !

RECENSEMENT MILITAIRE

Qui est concerné ?

Tout jeune Français qui a 16 ans (garçon ou fille)

Comment se faire recenser ?

Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents, si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

Dans les deux cas, il est nécessaire de se présenter à la Mairie avec :

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française,
- le livret de famille tenu à jour,
- un justificatif de domicile.



Quand se faire recenser ?

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française. Un jeune qui aurait décliné la nationalité française, mais qui ne l'a pas fait, doit se faire recenser dans le mois qui suit ses 19 ans.

Quels sont les effets ?

À la suite du recensement :

- la Mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. La Mairie ne délivre pas de duplicata, seul le service des armées à Dijon est habilité à établir une attestation de recensement.
- le jeune est convoqué par l'Administration pour passer sa Journée Défense et Citoyenneté,
- le jeune est inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

LES ENTREPRISES

EIRL VALLET Tony
Couverture - Maçonnerie

48 Rue d'Orléans
89460 CRAVANT

☎ 06 17 87 56 31
09 58 29 93 90

Siret : 452 998 206 00042

DROITS DU CONSOMMATEUR

De nombreux professionnels proposent de venir chez vous pour présenter des prestations de service ou vous vendre quelque chose. Ce type d'activité difficile peut être réalisée par des personnes sérieuses et compétentes mais elle attire aussi des individus malveillants et sans scrupules. Méfiez-vous toujours des démarcheurs qui indiquent travailler dans le cadre de projets portés par des structures officielles comme des services publics (EDF, GDF, ...) ou pour le compte de la commune. Si tel était le cas, vous seriez avertis par un courrier préalable de ces structures.

En cas de difficulté pour se débarrasser d'un démarcheur obstiné, n'hésitez pas à utiliser un mensonge anodin qui lui fera comprendre que son insistance ne pourra aboutir à rien comme :

Je suis sous tutelle ou frappé d'interdit bancaire.

Je vais bientôt déménager.

Je veux l'avis d'un proche absent (mari, épouse, autre parent).

Je veux en parler avec un proche qui maîtrise le sujet.

(par exemple pour une proposition de travaux de toiture, dites : « mon cousin est couvreur »).

Je veux étudier ce que la concurrence propose avant de prendre une décision.

Vous ne devez jamais antidater les documents que vous devez signer car cela réduirait votre délai de rétractation.

En cas de doute, pensez toujours à présenter votre projet d'achat ou de prestation de service à quelqu'un de neutre ou à comparer les prix et tarifs pour des achats ou des prestations équivalentes.

Proposition par téléphone :

Demandez qu'une proposition soit faite par courrier avant la prise de rendez-vous.

Vous pourrez ainsi mesurer la qualité et le sérieux du démarcheur. Tout professionnel digne de ce nom accepte sans problème de vous écrire.

Raccrochez toujours si on vous indique que tout se fait par téléphone,

Proposition de rendez-vous à domicile par écrit :

Relisez-bien ce à quoi vous vous engagez avant de renvoyer un coupon-réponse ou d'appeler la structure. Tout doit être clairement présenté. Les mots « étude », « expertise » ou « diagnostic » cachent des propositions de travaux (*isolation, désinsectisation, étanchéité, pseudo-mises aux normes*) à réaliser pour palier des défauts que le démarcheur se fera un devoir de trouver chez vous !

Une personne se présente à votre porte :

Vérifiez-bien ses intentions en lui demandant de vous expliquer la raison de sa visite. Le démarcheur doit vous expliquer ce qu'il va réaliser (*vous montrer un catalogue ou des échantillons, contrôler votre toiture, vous conseiller sur vos équipements ménagers., etc.*) et ce qu'il souhaite vous proposer ensuite. Personne ne se déplace sans motivation commerciale ni objectif de vente. Personne n'est obligé de laisser entrer qui que ce soit.

Vous achetez :

Gardez à l'esprit que vous bénéficiez d'un délai de 14 jours pour vous rétracter librement à partir de la date du contrat de vente.

Les coordonnées du vendeur doivent être notées comme les modalités de rétractation.

Un formulaire de rétractation doit obligatoirement être joint à celui-ci. Si cela n'est pas fait, rédigez une lettre de rétractation avec accusé de réception. Vérifiez aussi si le retour de l'achat sera à votre charge ou non.

Le non-respect de ces règles peut exposer le vendeur à des sanctions pénales.

Vous acceptez les services du professionnel :

Gardez à l'esprit que vous bénéficiez d'un délai de 14 jours pour vous rétracter librement à partir de la date de signature du bon de commande. Ce document vous engagera légalement mais uniquement quand le délai sera passé. Vous ne devez donc jamais verser d'argent, remettre un chèque ou donner une autorisation de prélèvement avant la fin de ces 14 jours. Vous ne devez pas non plus accepter que la prestation débute durant ce temps. Les modalités de rétractation doivent être indiquées par le vendeur dans le bon de commande. Les coordonnées du professionnel doivent y figurer ainsi que celles de votre domicile.

Le non-respect de ces règles peut exposer le vendeur à des sanctions pénales.

LES NAP

La mise en place des NAP est désormais parfaitement rôdée. Les activités sont variées et l'investissement des encadrants ne faiblit pas. **Un petit journal a même été édité à leur initiative en fin d'année.**

Ce premier numéro met en lumière certaines des activités ayant rencontré un vif succès et offre aux enfants l'occasion de faire connaître leur ressenti sur ces nouveaux moments de découverte, partage et apprentissage.

Distribué à chacun d'entre eux, il est consultable au centre des Filous Futés, à la bibliothèque et sera bientôt téléchargeable sur le site <http://www.filousfutes.fr/>



DES NOUVELLES DES ÉCOLES

Chers lecteurs,

Pour commencer, nous voulons remercier toutes les personnes qui nous ont aidés pour notre marché de Noël des écoles : tous ceux qui ont participé, qui nous ont aidés, qui ont acheté quelque chose ou simplement qui se sont déplacés. Entre les crêpes et le vin chaud, chacun a pu trouver son bonheur dans une ambiance chaleureuse et festive !

Préparez vos agendas car notre prochaine manifestation, le **LOTO DES ÉCOLES** qui aura lieu **le dimanche 12 avril**. Nous espérons vous y retrouver aussi nombreux qu'au marché de Noël !

Ces manifestations, rappelons-le, nous servent à financer des sorties, spectacles et projets. Nous comptons donc sur vous pour ce loto à venir.

Tous les élèves vous souhaitent une bonne année 2015 !



Les élèves de CM1/ CM2 de l'école élémentaire de Cravant

LES FILOUS FUTES



LES VACANCES

1ère semaine.....1ère semaine.....1ère semaine

Les 4-5 ans Maternelles Laurence, Solenne, Rida Thème : Fabriquons		Les 6-8 ans CP, CE1 Madison		Les 9-12 ans CE2 et plus Delphine, Wilton	
L 23	Un domino des animaux + Rallye chocolat	Badminton 	Concours de dessins : le carnaval	Dessinez c'est gagné 	Badminton
M 24	CONSAIRES PIRATES chaussettes obligatoires	Escrime 	Atelier tout en perles	Loto gourmand 	Escrime
M 25	Un jeu de société avec des LEGOS	Escalade 	Projection surprise (avec pop corn)	Tournois de console 	Escalade
J 26	Un jeu de mémoire qui se mange	Jeux d'opposition 	Jeux libres	Jeu de rôle : le loup garou 	Jeux d'opposition
V 27	Un mémoire des yeux	Ludothèque 	Rencontre sportive avec l'école multisports du Pays Coulangeois	Rencontre sportive avec l'école multisports du Pays Coulangeois	Jeux d'opposition

2ème semaine.....2ème semaine.....2ème semaine

Les 4-5 ans Maternelles Laurence, Solenne, Rida Thème : à vos jeux		Les 6-8 ans CP, CE1 Madison		Les 9-12 ans CE2 et plus Marina, Guillaume	
L 02	Fabrication de notre jeu de cartes : Bahiboux	Atelier peinture 	Jeux de coopération	Journée au parc aquatique de MONTBARD 	Petits jeux autour du basket-ball
M 03	Mon jeu de bataille 	Cuisine : crêpes à gogo 	Création d'un pense bête	Concours de dessins animés 	Journée cuisine : « un goûter presque parfait »
M 04	Jeu du molky 	Jury du « goûter presque parfait » des grands 	Tournois de jeux de société 	Atelier pâte finie / jeux de société 	Jeux de coopération
J 05	Journée à Mailly la Ville : Cache-cache GEANTISSIME 	Cache-cache GEANT 	Création de comète + jeux libres 	Projection surprise 	Projection surprise
V 06	Mr Patate GEANT 	CONSAIRES PIRATES chaussettes obligatoires 			

LES MERCREDIS

Janvier.....Janvier.....Janvier

Les 4-5 ans Maternelles Laurence, Solenne, Rida		Les 6-8 ans CP, CE1 Madison		Les 9-12 ans CE2 et plus Delphine	
M 07	Tchouckball ou Baby gym + Concours de kaplas	Tchouckball + Goûter des rois 	J'aime la galette, savez-vous comment ? + Tchouckball	Photophores d'hiver + Tchouckball	Mini pizzas sacrés salés + Tchouckball
M 14	Tchouckball ou Baby gym + Concours de puzzles	Dessinez c'est gagné 	Jeux de société	Conseil d'enfants + Boxe 	Jeux musicaux
M 21	Tchouckball ou Baby gym + Concours de dessins	Boxe ou Baby gym + Concours de grimaces et de rires			

Février.....Février.....Février

Les 4-5 ans Maternelles Laurence, Solenne, Rida		Les 6-8 ans CP, CE1 Madison		Les 9-12 ans CE2 et plus Delphine	
M 04	Boxe ou Baby gym + Jeux coopératifs	Boxe + Jeux libres	Nous faisons la chandeleur : crêpes à gogo + Boxe 	Atelier plastique fou + Boxe 	Goûter asiatique + Gymnastique
M 11	Boxe ou Baby gym + Jeux de mimes	Concours de légos et kaplas 	Gymnastique + Crêpes à gogo 		
M 18	Gymnastique ou Baby gym + Jeux de marionnettes				

LES ASSOCIATIONS



CRAVANT PATRIMOINE

Association de Défense du Patrimoine Cravantais

« Plus d'arbres, Plus de Vie ! » : l'association offre 25 arbres à Cravant Patrimoine.

Ces 25 arbres ont été plantés le vendredi 28 novembre sur l'ancienne décharge, route de Vincelottes, par les élèves de CM1 CM2 avec l'aide précieuse et efficace de Pascale, l'employée communale chargée entre autres du fleurissement du village.

Le temps était avec nous. Les enfants ont été ravis (j'ai « adoré » a dit l'un d'eux) d'apprendre une foule de choses qu'ils ignoraient.

Planter un arbre ne s'invente pas : ils ont appris comment disposer les racines dans les trous creusés quelques jours plus tôt par les employés communaux ; comment les protéger par un filet, les tuteurer, tasser la terre, faire une cuvette et la remplir d'eau, apprendre enfin le vocabulaire des grands arbres et des arbres à fleurs.



Solange, leur institutrice arborant un grand sourire, ne manquera pas de compléter cette belle « leçon de choses ». Quand les enfants auront grandi (plus vite que les arbres !) les adultes qu'ils seront devenus seront fiers d'avoir donné vie et beauté à un espace oublié.

Un regret : Peu de cravantais ont fait le déplacement (dommage, il faisait si beau !). Il faut cependant citer Jean-Pierre Franck, l'initiateur du projet, Michèle Bary, maire adjointe et quelques adhérents de Cravant Patrimoine.

Renée Laterrère, Secrétaire.

AVIATROGLO



L'année 2014 a été marquée par la participation à plusieurs événements majeurs pour faire vivre l'histoire de l'ancien site aéronautique de Cravant-Palotte (exposition, journées du patrimoine, journée des associations).

2015 s'annonce tout aussi riche avec notamment la préparation d'une exposition à Vincelottes du 8 au 17 mai : un voyage dans le temps dans un lieu (le CELLIA) à (re)découvrir avec un parcours d'information, des maquettes, des animations, une conférence, ...

Toutes les informations utiles seront prochainement en ligne sur le site www.aviatroglo.fr

A noter dans vos agendas et à bientôt.

Les actualités du Foyer Socio Educatif

LE FOYER SOCIO EDUCATIF DE CRAVANT



*Vous souhaitez une belle et heureuse
année 2015!*

Bonheur, santé et réussite.

*Et merci à vous de contribuer à faire vivre
notre association!*

Comme chaque année, vous pouvez soutenir le FSE en achetant le calendrier bloc-notes 2015 qui a été élaboré par l'équipe de sympathiques bénévoles qui constituent le noyau du foyer. Ils sont disponibles à la bibliothèque ou auprès des responsables de sections.

A la ludothèque :

L'année a débuté par une soirée jeux samedi 10 janvier à 20h30 à la ludothèque sous la thématique des « jeux télévisés ». **Prochaines après-midi jeux : samedi 7 février, samedi 4 avril et samedi 13 juin. Prochaines soirées jeux : Samedi 7 mars. Et le samedi 30 mai** c'est la journée Internationale de la fête du jeu, rendez-vous à la salle polyvalente de Cravant.

A la bibliothèque :

Les **animations** : La séance « Autour du conte », tous les samedis de 11h à 12h, rencontre un vif succès notamment avec ses thématiques spéciales Halloween et Noël !

Depuis le mois de novembre un atelier **livre pop-up** est proposé de manière mensuelle aux enfants et adultes sous la houlette de la plasticienne Geneviève Boutet de Monvel. Avec trois séances d'une heure et demi, la petite douzaine de participants réalise un livre pop-up ou livre animé de A à Z. Ils ont choisis la thématique de « Boucle d'Or et les trois ours » et ont déjà, au cours des deux premières séances, réalisés la maquette du livre ainsi que la couverture, à l'aide de différentes techniques plastiques. Le succès est également au rendez-vous et les livres seront achevés le mercredi 14 janvier avec le dernier atelier ! Avec cette artiste, les enfants ont aussi découvert les différentes astuces pour créer un livre en trois dimensions et le rendre « vivant » en quelque sorte.



Le **Prix Sa'Yonne ARA 2015** est relancé à la bibliothèque, avis aux amateurs et amatrices de manga, vous allez à nouveau pouvoir venir lire la sélection Shôjo et Shonen du plus célèbre prix manga icaunais ! Et les plus observateurs auront eu l'occasion de voir en animé la version du lauréat 2014 « Les enfants loups, Ame et Yuki » de Mamoro Hosoda sur Arte le mois dernier.

Vos rendez- vous : après les **ateliers « livres pop-up ou livres animés »** avec la plasticienne icaunaise Geneviève Boutet de Monve (notamment du 14 janvier), surveillez en **février ou mars** (selon les disponibilités de l'intervenant) un nouvel atelier du **cycle astronomie « de Cravant jusqu'aux étoiles »**, qui sera proposé avec Stéphane Montchaud de l'association Ursa Major Astronomie. Au programme : fabrication d'une navette spatiale à partir de petites bouteilles de lait !

Les **échecs** : Le tournoi de blitz du beaujolais nouveau du 28 novembre dernier a attiré bon nombre de participants ! Dans une ambiance conviviale et décontractée, seize joueurs venant de Cravant et des alentours (Saint Georges, Avallon, Vermenton etc.) se sont affrontés pendant la soirée en présence du maître international d'échecs auxerrois Arnaud Payen. Après les quatre premières parties rapides, une pause gustative a été offerte à tous. Au menu, découverte du beaujolais nouveau et dégustation de charcuteries. Le tournoi s'est poursuivi dans cette atmosphère détendue et s'est terminé sur la victoire du maître d'échecs. Un beau pied de nez à ceux qui imaginaient que les échecs c'est rasoir !



Randonnée : Et c'est reparti pour les randonnées du dimanche ! Après le premier rendez-vous fixé le dimanche 18 janvier avec une randonnée de 14 km autour de Vermenton, pensez à réserver vos dimanches matins pour les dates suivantes : **15 février, 15 mars, 19 avril, 3 mai et 14 juin.**

FOCUS SUR L'ESCALIER :

Le succès a été immédiat pour bon nombres d'ateliers proposés à l'ESCALIER. Depuis novembre, plusieurs animations vous sont proposées :

La **poterie** avec Jean-Paul Bornier, la cuisine avec Jean-François Silvan et Line Dubret, l'œnologie avec Marc Ragaine, la photographie avec Michel Worobel, le cartonnage avec Yveline Maison... Les enfants de petite section de maternelle découvrent également la poterie ce trimestre pendant les nouvelles activités périscolaires (NAP) avec les animatrices du centre de loisirs et Jean-Pierre Franck qui leur a fait découvrir l'argile. Cette semaine ils ont façonnés de jolies petites poules... Il reste des places pour les adultes qui souhaiteraient venir découvrir ou se perfectionner en poterie ou qui seraient curieux de voir comment fonctionne un tour de potier. L'atelier a lieu tous les quinze jours, le lundi de 18h à 20h.



Concernant la **cuisine**, l'ESCALIER s'est emplit d'odeurs délicieuses et de mets appétissants ces deux derniers mois sous la houlette de Jean-François Silvan et de Line Dubret. En novembre c'est la cuisine du monde qui était à l'honneur avec la confection de nems au poulet (voir dans les pages suivantes les détails de la recette), puis en décembre avec les fêtes, deux ateliers ont été animés. Le premier proposait la confection d'entrées de fêtes avec une salade de lentilles tièdes au vinaigre de framboise et ses brochettes de petits boudins blancs panés aux

pignons de pins et le second thème était la préparation du foie gras. L'ambiance sympathique et décontractée des ateliers cuisine a déjà conquis plusieurs participants. Réveillez vos papilles avec les prochains rendez-vous autour de la galette des rois (24 janvier), la tourte aux champignons (14 février) et le tiramisu ananas caramélisé (21 mars).



Ensuite l'**œnologie** a également trouvé son public, grâce notamment à la qualité de l'intervenant, Marc Ragaine, des Agapes à Auxerre. Doté d'un Curriculum Vitae impressionnant, il a conquis son auditoire de dix personnes très rapidement avec une première séance dédiée à la découverte des vins de notre terroir. La seconde séance est axée autour des vins biologiques. Le nombre de places est limité à dix places car au-delà, cela devient plus difficilement gérable pour que chacun ait le temps de participer, de découvrir et d'apprendre comme il faut.

Comme si vous étiez ...

D'emblée, il nous donne le programme de la soirée : « mettre des mots sur les sensations » et cela à travers la dégustation, en aveugle, de deux vins rouges et deux vins blancs de la région.

Et effectivement des sensations et des découvertes nous en avons fait beaucoup pendant plus de deux heures.

Ce fut une soirée passionnante et très chaleureuse d'écoute de ses sensations, de partage avec les autres et de découverte des aspects plus secrets et plus cachés du vin. Et lorsque nous nous sommes quittés nous n'avions tous qu'une seule envie s'inscrire à la prochaine séance !

Avec la **photographie**, animée par Michel Worobel c'est tout un groupe de passionnés de photo qui s'est constitué autour de leur sympathique animateur. Dans la bonne humeur, plusieurs thématiques sont abordées avec l'idée d'un travail de fond sur le « Cravant insolite » qui se cache entre le Donjon et le Beffroi. Des exercices sont proposés à chaque séance aux participants. Le dernier était de refaire exactement la même prise de vue que celle d'une ancienne carte postale datant de la moitié du siècle dernier prise avec des écoliers devant le porche de l'école de Cravant. Pour la prochaine séance, l'intitulé de l'exercice se jouera autour de la règle des tiers avec le Beffroi comme sujet... Le groupe est enthousiaste et il continue de susciter des vocations. A vos appareils !

Pour les amateurs de **loisirs créatifs**, l'atelier **cartonnage** avec Yveline Maison a permis la réalisation de superbes carnets au mois de décembre. Pour la prochaine séance le thème retenu sera la **fabrication de bracelets en perles** avec Irmgard Esseiva. La date sera fixée très prochainement.

Par ailleurs, du 7 au 22 mars aura lieu dans toute la France la 17^e des poètes dont le thème de cette année est « L'insurrection poétique » (<http://www.printempsdespoetes.com>). A cette occasion, un atelier autour de la lecture et de la poésie sera proposé à l'ESCALIER fin mars ou début avril. Au programme: découverte des pépites locales, lectures et coups de cœurs littéraires seront au programme. A suivre !

Enfin deux autres activités seront également programmées pour février, il s'agit d'un café mémoire et d'une rencontre « à la découverte du terroir » avec Léon Bienvenu. édition du printemps. Les activités sont reconduites mensuellement en fonction des disponibilités des intervenants. Pour tout renseignement ou pour vous inscrire, rendez-vous à la bibliothèque : téléphone (03.86.42.54.20) ou mail (bfse.cravant@wanadoo.fr).

Retour sur l'atelier « NEMS » à l'ESCALIER du samedi 22 novembre 2014

Ou comment apprendre à confectionner des « nems » en 2 h, animé par Jean-François Silvan, notre créateur d'ambiance.

15 heures, un samedi de novembre à Cravant. Six participants se sont risqués dans cette aventure culinaire exotique et ont osé pousser la porte de l'ESCALIER. « Voilà tout le monde est là ? » dit Jean-François Silvan, animateur pour une première édition d'atelier-cuisine, « on va pouvoir commencer ».

Première mission : faire endosser un tablier à chaque participant, et répartir chaque personne autour de l'îlot central avec son matériel et ses ingrédients soigneusement choisis. Quelques données théoriques sur l'origine vietnamienne des petits pâtés asiatiques et quelques notions de certaines saveurs d'Asie, et, après une rapide présentation de chacun, nous voilà prêts à affronter les différents composants, souvent méconnus des occidentaux. Et c'est parti !

- Les oignons, les carottes : hachés,
- Le sucre, le sel, le poivre noir : pesés
- Le vermicelle, les champignons noirs : détrempés
- L'œuf et le poulet : mélangés
- Les galettes de riz, l'huile végétale : pour la fin
- Citron vert, nuoc-mam, sauce de soja, piment et ail ... en attente pour la sauce
- La salade et les feuilles de menthe : lavés.



Au rythme des « Tu vas vite, toi ! » « C'est pas coupé trop gros ? » « T'en as déjà fait des nems, toi ? »

Dans une ambiance bon-enfant, le plus dur reste à venir ! Pour nous détendre, Jean-François nous confectionne des pommes de terre à l'ail selon la fameuse saveur « unami » saveur typique japonaise, ni sucrée, si salée, ni acide, ni amère... que nous dégustons autour d'un verre. C'est reparti !

Tous les ingrédients sont fin prêts à être assemblés pour réaliser les fameux petits rouleaux, et les conseils de Jean-François s'avèrent ici très précieux. Nous repartirons tous avec une trentaine de nems au poulet plus ou moins gros, plus ou moins fins mais prêts à être frits et partagés chez nous avec notre famille ou nos amis. C'était un vrai moment de partage de savoir-faire, de transmission directe, d'échange et de convivialité. Nous quittons l'ESCALIER avec la recette des « nems » en poche, et fiers de cette nouvelle expérience.

Pour 10 € : nous avons profité du matériel de l'ESCALIER, utilisé les ingrédients fournis par l'animateur et nous sommes repartis chacun avec une trentaine de « nems ».

Les ingrédients

Ingrédients : 250 g de viande (escalope de poulet, filet mignon...), 1 oignon , 2 carottes, 15 g de champignons parfumés chinois (120 g trempés), 15 g de champignons noirs (120 g trempés), 50 g de vermicelle de riz (100g trempés), 1 œuf, 1 cuil à café de poivre noir, 1 cuil à café de sel, 1 cuil à soupe de sucre, Environ 20 galettes de riz vietnamiennes, Huile végétale

Pour la sauce : 2 gousses d'ail, 2 cuil à soupe de sucre, Le jus d'un demi-citron vert, Piment (facultatif), 3 cuil à soupe de sauce de soja, 1 cuil à soupe de nuoc-mam, Eau

Pour le service : Salade / Menthe / Coriandre fraîche

La recette

1/ Préparation de la farce :

Faites tremper les champignons dans de l'eau froide pendant une heure. Faites tremper les vermicelles dans de l'eau froide pendant 10 mn. Mixez et mélangez la viande, l'oignon, la carotte, les champignons, les vermicelles et l'œuf. Ajoutez l'assaisonnement et laissez reposer une heure.

2/ Préparation de la sauce :

Mélangez le nuoc-mam, le jus du citron vert, l'ail haché, le piment, la sauce de soja avec l'eau (en quantité variable selon les goûts)

3/ Rouler les nems :

Trempez une galette de riz dans de l'eau chaude et étalez-là sur un tamis à nems ou un torchon. Déposez une cuillère à soupe de farce sur la première moitié de la galette, replier les deux côtés et rouler la galette verticalement. Aligner les nems sur un linge en évitant de les coller entre eux.

4/ Cuisson :

Faites frire à feu moyen dans une poêle bien huilée jusqu'à ce qu'ils soient bien dorés. On peut ajouter deux gousses d'ail dans l'huile de friture pour donner un parfum très doux aux nems.

Les nouveautés de la Bibliothèque

En novembre la sélection ados/adultes aurait pu s'intituler « lisez vos films préférés » puisque bon nombres de romans inspirent depuis toujours le 7^e art ! Après donc toute la série de film d'anticipation de ces derniers mois avec Hunger Games, Divergente, The Giver etc ou les sublimes adaptations de fantasy de JRR Tolkien, nous vous proposons une sélection de lecture à dévorer au coin du feu, bien au chaud dans votre fauteuil préféré, afin de passer un bel hiver à voyager dans les mondes imaginaires.

Le trône de fer de GRR Martin. (Intégrales 1 à 5)

Vous aimez la série, elle vous insupporte ? Forgez vous une autre opinion en revenant aux sources avec les 5 intégrales écrites par GRR Martin. Le royaume des sept couronnes est sur le point de connaître son plus terrible hiver: par-delà le mur qui garde sa frontière nord, une armée de ténèbres se lève, menaçant de tout détruire sur son passage. Mais il en faut plus pour refroidir les ardeurs des rois, des reines, des chevaliers et des renégats qui se disputent le trône de fer, tous les coups sont permis, et seuls les plus forts, ou les plus retors s'en sortiront indemnes.

Série Dantès de P. Guillaume et E. Juszezak

Replongeons dans une version moderne du Comte de Monte-Cristo ! Paris, an 2000. Lors d'une soirée chic dédiée à la finance, tout le monde découvre pour la 1^{ère} fois Christopher Dantès, mystérieux financier, très riche, qui se présente pour la 1^{ère} fois. Il s'intéresse particulièrement à un groupe de personnages qui avaient tous été impliqués dans "l'affaire SGSI", drame financier des années 80. Ce drame était la chute d'un trader qui, abusé par ses supérieurs et amis qui l'avaient trahis, avaient été mis en prison pour illégalité dans l'échange de titres financiers

Louise Penny et ses romans policiers à Québec

Rien de mieux qu'être bien au chaud pour découvrir la série de Louise Penny qui se déroule dans le village québécois de Three Pines. Dans ce premiers opus, c'est le cadavre d'une gentille vieille dame qui est découvert au matin de Thanksgiving. Et entrent en scène l'inspecteur Armand Gamache, de la Sûreté du Québec, qui est chargé de l'enquête. Le premier volet d'une série qui a reçu les récompenses les plus prestigieuses. La suite est également à découvrir à la bibliothèque !

Chroniques de San Francisco d'A. Maupain

Une saga incontournable ! Mary Ann quitte Cleveland et découvre le San Francisco des 60's en pleine mutation sociale avec la révolution sexuelle et la libération des mœurs. Elle va s'entourer de personnages atypiques, attachants et tragiques. Ce premier opus annonce la couleur, sur des fonds "rainbow" et détonnants !

Quartier lointain, de Jirô Taniguchi

Si vous avez la chance de n'avoir jamais lu de manga de Taniguchi, n'hésitez pas à découvrir celui-ci ! Qui n'a jamais rêvé de retourner en enfance ? C'est exactement ce qui arrive à cet homme mûr, qui de retour d'un voyage d'affaires, fait un détour involontaire par sa ville natale. Profitant de l'occasion pour se recueillir sur la tombe de sa mère, il est alors projeté dans le passé. Il y revivra un morceau de son enfance, tout en gardant son caractère et son expérience d'adulte, Pour la première fois, il verra ses parents avec le regard de quelqu'un à même de les comprendre.

Et si vous avez la chance d'être à Angoulême pendant le dernier week-end de janvier, ne ratez surtout pas le **42^e Festival de la Bande Dessinée d'Angoulême** (Du 29 janvier au 1^{er} février : <http://www.bdangouleme.com>). Vous pourrez entre autres, y rencontrer Jirô Taniguchi, invité d'honneur et découvrir l'exposition qui lui est dédié... Vous pourrez également découvrir les planches des « Carnets de Cerise » de Joris Champlain et Aurélie Neyret, récompensés en 2014 pour leur superbe travail !

Les carnets de Cerise, tome 1, le zoo pétrifié de J. Champlain et A. Neyret

Cerise est une petite fille âgée de 11 ans qui vit seule avec sa mère. Elle rêve de devenir romancière. Son sujet favori : les gens, et plus particulièrement, les adultes. Elle adore les observer pour tenter de deviner leurs secrets. Comme Michel... Tous les dimanches, ce vieil homme s'engouffre dans la forêt avec de gros pots de peinture à la main. Qu'y fait-il donc toute la journée ? Et pourquoi a-t-il l'air si triste quand il rentre le soir ? Suivez Cerise au cœur de la forêt, pour sa première enquête. A découvrir également les tomes 2 et 3 !

Hôtel Etrange de K. et F. Ferrier, trois tomes disponibles .

Et pour finir, je ne saurais trop conseiller aux lecteurs en herbe de déguster cette adorable série de BD Jeunesse qui suit les aventures des habitants de cet hôtel. Dans cette première aventure, les participants doivent retrouver le printemps qui a disparu ! Une lecture très agréable, pour tous !

D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

CLIN D'OEIL

En nous plongeant dans les archives des conseils municipaux du passé, il n'est pas rare de découvrir des décisions ou des points d'ordre du jour qui, près de deux siècles plus tard dans certains cas, semblent étonnamment proches de celles et ceux du présent.

En voici quelques extraits datés dont le contenu ne manquera pas de vous faire sourire par rapport au contenu de ce numéro des Echos de la commune. Bonne lecture.

Conseil Municipal du 05/12/1842

Vote du Conseil Municipal en faveur du Chemin de Fer de Paris à Lyon par la vallée de l'Yonne et de l'Armançon « ce projet ayant pour lui la justice, l'économie, l'intérêt général du commerce et celui de la défense militaire du Royaume ».

Conseil Municipal du 25/06/1865

Délibération pour la station de chemin de fer de Cravant « ... considérant que l'établissement de la station projetée depuis longtemps, appelé par les vœux de la commune entière, est tout à la fois dans l'intérêt de la Compagnie et dans celui du pays, qu'en effet la population de la commune de Cravant, ses cours d'eau, l'extension toujours croissante du commerce de ses vins, la centralisation des marchandises que la route de Paris à Lyon et la navigation du Canal du Nivernais y font affluer chaque jour, donnent à l'ancienne ville de Cravant une importance que n'ont pas les communes environnantes, se joignant à cela la possession d'un bureau de poste dont l'importance égale à peu près celle de la Direction de Vermenton, on comprendra facilement que ce lieu renferme tous les avantages nécessaire pour que la gare soit définitivement placée au lieu désigné sur les plans. Qu'en outre, sa position topographique dans une riche vallée au confluent de l'Yonne et de la Cure, son voisinage du point de jonction de la ligne de Nevers et de l'embranchement d'Avallon sont de nature à attirer sur elle l'attention et les préférences de la Compagnie ... ».

Conseil Municipal du 01/06/1828

250 Francs sont inscrits au budget 1829 pour plantations d'arbres sur les chemins de Cravant à Accolay, de Cravant à Vincelottes, la levée de Cravant à Vincelles et les tour des fossés de la commune : 76 ormes, 12 noyers, 30 peupliers, 12 platanes et 26 tilleuls.

NOTRE PATRIMOINE A TRAVERS LE TEMPS



La porte d'Orléans est un édifice emblématique de notre commune.

D'une qualité remarquable et bien entretenue, elle traverse les années sans la moindre difficulté en conservant son image forte.

Ces deux photos ont près de 100 ans d'écart ...



BILLET D'HUMEUR



Dessin de Jean Julien

De la tolérance ...

Prenons appui sur Voltaire, en particulier son "Traité sur la tolérance", pour exprimer cet état d'esprit si nécessaire et si difficile à vivre réellement au quotidien et qui fait pourtant la force de l'humanité !

François Marie Arouet, dit Voltaire, fut un immense phare du XVIII^e siècle ; celui des Lumières. De ces Lumières naquit la République et la Démocratie dans les très longues douleurs de l'ignorance, des révolutions et contre révolutions, des guerres. Reprenons en conscience ; ce bien commun sans égal à besoin d'être protégé et régénéré, par-delà les naturelles différences.

Les mots de Voltaire, vieux de plus deux siècles, disent ce qui est ressenti aujourd'hui, en cette période si particulière où la devise Liberté, Egalité, Fraternité doit retrouver toute sa force :

- La discorde est le plus grand mal du genre humain, et la tolérance en est le seul remède.

Voltaire. Extrait du Dictionnaire philosophique.

- Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères !

- La superstition est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille très folle d'une mère très sage.

- Nous avons assez de religion pour haïr et persécuter, et nous n'en avons pas assez pour aimer et pour secourir.

- Les lois veillent sur les crimes connus, et la religion sur les crimes secrets.

- De toutes les superstitions, la plus dangereuse, n'est-ce pas celle de haïr son prochain pour ses opinions ?

Voltaire. Extraits du Traité sur la tolérance.

- Un jugement trop prompt est souvent sans justice.

- Les préjugés sont la raison des sots.

- Les injures atroces n'ont jamais fait de tort qu'à ceux qui les ont dites.

(De même prétention, colère, rancœur et haine détruisent intérieurement celui qui les porte plus sûrement que tout autre)

- Guerre : "Le merveilleux de cette entreprise infernale, c'est que chaque chef des meurtriers fait bénir ses drapeaux et invoque dieu solennellement avant d'aller exterminer son prochain."

- Je ne suis pas d'accord avec un mot de ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour votre droit de le dire.

- Je ne connais de plus sérieux ici-bas que la culture de la vigne.

Toujours de Voltaire.

Alain GODARD

DERNIÈRES MINUTES

SUCCEs DES SOIREEs CONCERT

Les soirées concert sont régulières sur notre commune et permettent de passer un agréable moment en écoutant des groupes aux styles variés. Retour sur deux événements des dernières semaines

Concert de Yo

Dernier concert de l'année au bar restaurant "les lilas" de CRAVANT le samedi 15 novembre 2014, avec le groupe YO. Au menu : funk, soul and Rock !!!

Ambiance chaleureuse et décontractée pour le plus grand plaisir des clients et fans du groupe, qui sont venus nombreux les applaudir !

Rendez-vous l'année prochaine, courant février 2015, aux "Lilas" pour venir (re)découvrir YO et passer une super soirée !!!"

Jazz manouche ou swing gitan

Devant une salle comble, le tout jeune quartet "Castel swing" nous a présenté son répertoire jazz manouche à la salle du Gué d'Arbaut samedi 17 janvier.

Des valse, des traditionnels tziganes, des standards jazz ou encore de la chanson française ont séduit le public.

A vos agendas pour les prochains rendez-vous musicaux !

L'AGENDA DES 2 PROCHAINS MOIS

FEVRIER				
Lundi 2	18h - 20h	Atelier poterie	FSE	ESCALIER
Lundi 2	14 h - 17 h	Vestiaire	CCAS	Salle Polyvalente
Jeudi 5	18h - 20h	Atelier photo	FSE	ESCALIER
Samedi 7	14h - 18h	Après-midi jeux pour tous	FSE	Café O'Jouvence
Dimanche 8	12 h 30	Repas des anciens	CCAS	Salle Polyvalente
Samedi 14	14h - 16h	Atelier cuisine : Tourte aux champignons	FSE	ESCALIER
Dimanche 15	9h	Randonnée	FSE	A définir
Lundi 16	18h-20h	Atelier poterie	FSE	ESCALIER
MARS				
Lundi 2	14 h - 17 h	Vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Samedi 7	20 h 30	Soirée jeux pour tous	FSE	Bibliothèque
Dimanche 15	9 h	Randonnée	FSE	A définir
Dimanche 15		Loto	CRAVANT EN FETE	Salle Polyvalente
Samedi 21	14h -16h	Atelier cuisine : Tiramisu ananas caramélisés	FSE	ESCALIER
Dimanche 22 et 29		Elections départementales		Salle polyvalente

IMPORTANT

DEPANNAGE EPICERIE

Tout sera fait pour que l'épicerie puisse à nouveau ouvrir ses portes.

Dans l'immédiat, des solutions de dépannage vous sont proposées :

- **Vos commerçants se mobilisent pour vous :**
 - **La Boulangerie** et **la Boucherie** vous proposeront des produits de première nécessité,
 - **Line - Fleurs de Cravant** reprend le dépôt de vos colis à partir du 30 janvier.
 - **Lydie - Salon de coiffure**, vous offre de vous conduire faire vos courses le lundi, jour de fermeture de son salon.
- Toutes les offres de co-voiturage seront centralisées et disponibles en mairie. Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins.
- Pour des courses plus importantes et volumineuses, vous pouvez aussi contacter ATAC à Vermenton (tel 03 86 81 61 61) et vous faire livrer chez vous le vendredi matin, ou ATAC à Vincelles (tel 03 86 42 29 46) avec une livraison mardi ou jeudi.
- Enfin, un service régulier de cars existe le vendredi matin pour vous emmener au marché de Vermenton, ainsi que chez ATAC :
 - Départ devant l'usine Franck-Mobil Wood à 9h07, ou 9h10 à la gare, et arrivée à Vermenton ATAC à 10 h
 - Retour : 11 h55 ATAC Vermenton arrivée à Cravant 12h50 à la Gare, ou 12h53 devant l'usine Franck-Mobil Wood.
- Pour la Presse, en plus de l'Yonne Républicaine déjà disponible, **la Boulangerie** pourra, sur commande, vous apporter d'autres journaux ou magazines.
- Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, nous trouverons des solutions au cas par cas. Merci d'appeler Odile ou Yannick à la Mairie qui les renseigneront (tel 03 86 42 23 34).